

## ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

### **COMPLEMENT D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE COMPLEMENT D'ETUDE PORTANT SUR L'EVALUATION DE L'IMPACT HYDRODYNAMIQUE GENERE PAR LA CONSTRUCTION D'UN MERLON DE PROTECTION EN RIVE GAUCHE DE L'AMBLEVE A RAVORIVE (AYWAILLE)**

Concerne la demande de S.A Anc. Ets J.KAUFFMAN dont le siège social se situe Avenue de la  
Porallée 34 à 4920 Aywaille en vue d'obtenir, en recours, un permis unique de classe 2 pour :

La relocalisation complète des activités du groupe KAUFFMAN GAZ et le ré-approbation du permis  
d'exploitation, Martinrive (site Raborive) à 4920 Aywaille sur les parcelles cadastrées Division 1, section A  
n°18B- 43B- 42B- 41D- 41C- 36B- 34G- 34F- 35I- 19D- 33C- 34E.

Le complément d'étude d'incidences peut être consulté à l'Administration communale, Rue de la Heid,  
8 à 4920 Aywaille (☎ : 04 364 05 19) à partir du 27/01/2022.

Date d'affichage de la demande : 21/01/2022

Date d'ouverture de l'enquête : 27/01/2022

Date et heure de clôture de l'enquête : 11/02/2022 à 13h30

Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal d'Aywaille, rue de la Heid, 8  
à 4920 Aywaille

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte selon  
les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement relative à la demande  
susmentionnée.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service  
Environnement/Urbanisme, Rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, les  
mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 15h30 et les samedis de 9h à 12h (permanence) **UNIQUEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS.**

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Madame Charlotte BECO (04/364 05 19)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale  
dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du  
conseiller en environnement ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent délégué à cet effet et du  
fonctionnaire technique (Ministère de la Région Wallonne, Montagne Sainte-Walburge, 2 bât.2 à 4000 Liège;  
☎ : 04/224.54.11).

L'autorité compétente dans ce dossier est le Gouvernement wallon (dans le cadre du recours introduit  
par S.A Anc. Ets J.KAUFFMAN suite au refus initial du permis unique).

Aywaille, le 21/01/2022



Le Bourgmestre

Th. CARPENTIER